



FAQ - FONDATION

— MODE D'EMPLOI

contact@fondation-upariscite.org

FONDATION
Université Paris Cité

Quel est le rôle de la Fondation ?

Les missions de la Fondation la conduisent à soutenir l'impact sociétal de l'Université Paris Cité auprès du monde socio-économique :

- ❖ Accompagner les enseignants chercheurs dans la recherche de fond;
- ❖ Assurer la gestion de financements en toute transparence;
- ❖ Participer à la construction de programmes / chaires de recherche et de formation;
- ❖ Soutenir les projets des enseignants chercheurs grâce à ses appels à projets;
- ❖ Contribuer au rayonnement de l'université et à la diffusion des savoirs.

Quel est le périmètre d'intervention de la Fondation ?

La Fondation accompagne toutes les équipes de l'université et des organismes rattachés à celle-ci.

À quel moment contacter la Fondation pour un projet de recherche ou d'enseignement ?

Dès la phase précoce. La Fondation peut accompagner la structuration du projet, son positionnement stratégique et sa mise en cohérence avec les priorités de l'université.

Un accompagnement est possible pour clarifier les objectifs, l'impact attendu, le calendrier, le budget prévisionnel et les indicateurs de succès, afin de rendre le projet lisible pour des futurs mécènes.

La Fondation ne finance pas de projets en direct sur ses fonds propres.

La Fondation peut-elle aider à identifier ou cibler des mécènes potentiels ?

Oui. Lorsque le projet s'inscrit dans une stratégie globale de développement, de structuration ou de création de chaires, la Fondation peut accompagner la réflexion sur le positionnement du projet, sa lisibilité pour des partenaires mécènes, et contribuer à l'identification de cibles pertinentes, en cohérence avec ses priorités et ses partenariats existants.

Une entreprise ou un particulier souhaite soutenir mes travaux financièrement, comment procéder ?

Contacter la Fondation pour mettre en place le cadre juridique adéquat, en accord avec les attentes du financeur.

Pour les entreprises : Une convention de mécénat ou une lettre d'intention est conseillée afin de garantir l'affectation du financement.

Il y a plusieurs moyens de réceptionner votre don :

- ✓ par virement,
- ✓ par voie postale,
- ✓ en ligne.

N'hésitez pas à nous contacter

De quel avantages fiscaux bénéficient mon mécène ?

Pour un particulier : 66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu (IR) dans la limite de 20% du revenu imposable. 75% du don est déductible de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans la limite de 50 000 euros par an.

Pour une entreprise : les dons effectués sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% de la somme versée dans la limite de cinq pour mille (0,5%) du chiffre d'affaire H.T. (art. 238 bis du Code général des impôts) et dans la limite de 2 millions d'euros de versement annuel. Au-delà, la déduction passe à 40% du montant de la somme versée.

Tout don doit passer par la fondation qui émet le reçu fiscal correspondant.

La Fondation prélève t'elle des frais de gestion sur les financements ?

Oui, comme toute structure gestionnaire et indépendante, la fondation prélève des frais de gestion afin d'assurer son fonctionnement.

Pour en savoir plus, contactez-nous.

Ai-je un contact dédié à la Fondation ?

Oui vous bénéficiez de contacts dédiés pour vous accompagner dans la gestion de vos fonds, pour vous seconder auprès de vos mécènes, etc.

Comment s'articule le suivi de projet avec le mécène ? Le porteur de projet peut-il être en contact direct avec ce dernier ? Quel est le rôle du porteur de projet après l'obtention du financement ?

Le porteur de projet peut échanger directement avec un mécène, en particulier sur le contenu scientifique ou pédagogique du projet. Il reste important d'associer la Fondation le plus en amont possible afin de sécuriser le cadre juridique, fiscal et éthique des échanges, d'éviter toute ambiguïté sur les contreparties, de garantir la conformité du projet avec les règles du mécénat et les valeurs de l'université. Cela permettra également de valoriser l'impact du projet auprès du partenaire pour installer le financement dans la durée.

Le porteur de projet demeure pleinement responsable du pilotage scientifique ou pédagogique du projet, de sa mise en œuvre opérationnelle et du respect des engagements pris. Il assure le suivi des actions, la production des livrables et le reporting attendu, en lien étroit avec la Fondation, qui l'accompagne sur les aspects contractuels et financiers.

Les projets interdisciplinaires sont-ils encouragés ?

Oui. Les projets interdisciplinaires constituent un axe majeur de valorisation lorsqu'ils croisent des approches complémentaires. Ils sont particulièrement appréciés lorsqu'ils rendent lisibles des enjeux complexes, produisent un impact scientifique, pédagogique ou sociétal tangible, et offrent aux mécènes une vision claire de l'utilité et de la portée des actions soutenues.

Ce type de projets favorise également des partenariats durables et structurants.

La Fondation accompagne-t-elle la valorisation du projet et des résultats ?

Oui. La Fondation accompagne la valorisation des résultats des projets qu'elle soutient après la phase de démarrage. Une fois le projet financé, les réponses de communication sont anticipées conjointement.

Cette valorisation peut prendre différentes formes : institutionnelle, évènementielle ou médiatique ; et vise à rendre visibles les travaux menés, leurs impacts et les partenariats associés.

Elle est réalisée dans le respect du cadre du mécénat, de l'indépendance scientifique des porteurs de projets et des engagements pris vis-à-vis des mécènes.

Un même projet peut-il combiner mécénat et financement publics ?

Oui, sous réserve de compatibilité des règles de financement et d'une traçabilité claire des fonds.